



Assemblée générale ordinaire

21 juin 2018 – 17h

## Procès-verbal

Présents : M. Carpentier, V. Champeil-Desplats, J.Y. Chérot, E. Jeuland, F. Michaut, E. Millard, J. Naccache, V. Réveillère, A. Zielinska.

Représentés : E. Djordjevic, A. Jeammaud, A.M. Le Pourhiet, L. Zevounou.

L'assemblée générale débute à 17h30.

I. Il est en premier lieu donné présentation du rapport moral de l'association

Véronique Champeil-Desplats, présidente, présente le bilan administratif de l'année universitaire écoulée. Elle rappelle que cela fait un an jour pour jour que l'association a été relancée. Elle est désormais dirigée par un bureau de 12 membres, qui tente de respecter divers équilibres parfois difficiles à réaliser ensemble (hommes/femmes, juristes/philosophes, parisiens/provinciaux, privatistes/publicistes. Le site internet et son blog fonctionnent désormais bien.

Quant au bilan scientifique, la présidente rappelle que la SFPJ a organisé quatre manifestations au cours de l'année universitaire. Tout d'abord a été organisée en novembre une journée d'études consacrée au droit nazi, qui constitue la première manifestation d'une série consacrée aux juristes face à la montée de l'extrême.

Ensuite la table-ronde du 8 mars 2018 consacrée à l'ouvrage de F. Schauer *Penser en juriste*, traduit par S. Goltzberg, en présence de l'auteur et du traducteur. Ce fut un succès en dépit de circonstances difficiles (salle peu adéquate, sans micro, pâtissant d'une mauvaise acoustique, etc.).

Enfin, deux événements organisés le 20 et le 21 juin dans le cadre de la Semaine doctorale intensive de Sciences Po/Nanterre. Tout d'abord un atelier intitulé « la théorie pour les non-théoriciens », qui a attiré un public fourni réunissant des enseignants chercheurs et une



trentaine de doctorants. Enfin, une table-ronde consacrée au livre de V. Forray et S. Pimont, *Décire le droit... et le transformer*, qui a réuni près d'une trentaine de participants.

L'organisation de la table-ronde du 8 mars a présenté un certain nombre de problèmes d'organisation, qui, paradoxalement, ont révélé un modèle économique intéressant. Ceci est apparu grâce à une mésentente initiale : en raison de l'emploi du temps des uns et des autres on a été contraint d'organiser cette manifestation le même jour que la Chaire Villey de l'Institut Michel Villey (IMV). Afin d'éviter une concurrence stérile entre les deux événements, il a été décidé que l'IMV prendrait part à l'organisation de la table-ronde, en diffuserait l'annonce, etc. Cela a permis par ailleurs de mutualiser certains coûts.

Pour éviter cependant les doublons, la présidente suggère que dès qu'on a l'idée d'organiser un événement par la SFPJ, on en informe l'IMV ainsi que NosoPhi (Paris 1) et le CTAD (Nanterre). Jean-Yves Chérot suggère d'associer plus étroitement la SFPJ aux centres de recherches. Mathieu Carpentier confirme que les statuts prévoient une adhésion possible des centres de recherche (ou plutôt des personnes morales auxquelles ils sont rattachés).

Le bilan moral est approuvé à l'unanimité.

II. Jean-Yves Chérot, trésorier, présente ensuite le rapport financier, qui couvre la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 mai 2018.

#### Dépenses

##### 1/ Déplacements

Pour le bureau : 498, 89

Pour les intervenants invités (journée d'étude du 10.11.2017) 274 euros

Total déplacements : 772, 89 euros

##### 2/ Prestation de services

Hébergement site internet : 180, 00 euros

Logo : 550 euros

Pause-café (journée d'étude du 10.11.17) 41, 25 (payé par chèque)

Pot (conférence Fred Schauer) : 25, 20 euros)

Total prestations de services : 796, 19



3/ Frais bancaires

*Pour 2017*

Cotisation « Quietis association » : 30, 60 euros – 15, 57 au titre d'une remise pour la première année de cotisation = 15, 03 euros

*Pour 2018 (au 31.05.2018)*

Cotisation « Quietis association » : 51 euros

Remise : 25, 95 = 25, 05 euros

Total frais bancaires : 40, 08 euros

+ débit retrait carte bancaire le 05.10. 2017 : 10 euros

**Total dépenses : 1619, 16**

**Recettes**

**Cotisations : 1640 euros**

**Etat des comptes au 31 mai 2018**

1/Compte d'administration

Virement reçu au 31/07/2017 : 1348, 44 euros

Recettes (cotisations) 1640 euros

Dépenses : 1619, 16 euros

**Nouveau solde au 31.05.2018 : 1369, 28 euros**

2/ Compte livret

Virement reçu le 06.09.2017 : 10 308, 74 euros

**Solde au 31.05.2018 : 10 308, 74 euros**

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité.



III. Il est ensuite fait état des projets pour l'année universitaire à venir. Le programme s'oriente autour de plusieurs lignes de force.

En premier lieu, la SFPJ compte resserrer ses liens avec l'Institut Michel Villey en organisant deux manifestations. Tout d'abord une table-ronde autour de l'ouvrage de D. Baranger, *Penser la loi* ; ensuite une demi-journée consacrée à un panorama récent des ouvrages parus en philosophie/théorie du droit en français.

En second lieu, la SFPJ continue sa série sur les juristes face à l'extrême, en prenant appui sur les évolutions constitutionnelles de démocraties sur le chemin de l'autoritarisme (notamment Hongrie, Pologne, Turquie).

En troisième lieu, l'organisation de conférences de chercheurs étrangers. Sont ainsi programmées une conférence à l'automne 2018 de Michel Rosenfeld et une conférence en juin 2019 d'Andrew Arato.

Enfin, Mathieu Carpentier se propose de lancer un séminaire de philosophie du droit à Toulouse au cours de l'année 2018-2019, ce qui constituerait un premier pas vers l'organisation de manifestations en province.

La présidente rappelle par ailleurs que la SFPJ lance également une politique de « labellisation » de projets organisés dans d'autres cadres. Il est convenu que l'assemblée générale autorise le bureau à procéder à l'examen des manifestations et à accorder le « label SFPJ ». Compte-rendu en sera fait lors de la prochaine assemblée générale.

Ce programme est approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 18h.